

Le Rapport Mathiot et la réforme du baccalauréat et du lycée **Analyse de Action & Démocratie – CFE-CGC**

Action & Démocratie a pris le temps de lire avec soin le Rapport de la mission Mathiot dans le cadre de laquelle nous avons été auditionnés le 13 décembre 2017. Ce Rapport et les suites que le Ministre entend lui donner appellent de notre part les observations suivantes :

1/ Sur la méthode

- Le rapport remis au Ministre le 24 janvier est tout d'abord très décevant eu égard à la centaine d'auditions qui l'ont précédées et dont il ne fait pas le moindre état, hormis le simple fait qu'elles ont eu lieu. A quoi bon avoir procédé à de si nombreuses auditions pendant deux mois si la mission n'en tient aucun compte et ne prend pas la peine d'en résumer le contenu dans son rapport ? La moindre des choses eut été également que les contributions écrites des organisations auditionnées figurent en annexe et soient ainsi portées à la connaissance de tous et du Ministre en particulier.
- En l'état donc, le Rapport se borne à exposer les considérations personnelles de son auteur, multipliant les « *il nous semble que* », sans argumenter avec rigueur ni étayer suffisamment les propositions qu'il contient. Le point de vue personnel de Pierre Mathiot ne manque certes pas d'intérêt et pourrait utilement alimenter une conversation étudiée entre honnêtes hommes, mais ces qualités ne suffisent pas, loin s'en faut, à lui conférer la légitimité d'une expertise, pas davantage que le fait d'exposer à la hâte en annexe quelques données chiffrées arbitrairement retenues parmi tant d'autres.
- En recevant ce Rapport le 24 janvier, le Ministre a déclaré ouverte la concertation mais dans le même temps a annoncé qu'il présenterait une réforme le 14 février ! Une telle précipitation, s'agissant de questions aussi importantes, n'est guère raisonnable. Parler de « concertation » dans ces conditions, c'est-à-dire sur la base d'un Rapport dont la forme est si défectueuse et en accordant à ladite « concertation » une durée aussi insignifiante (à peine quinze jours) n'est pas du tout sérieux !
- ► Action & Démocratie juge donc ce calendrier et cette méthode inacceptables ; nous exigeons une concertation digne de ce nom qui, selon nous, repose au minimum sur les trois conditions suivantes :
- 1/ Que tous les professeurs soient eux-mêmes consultés. Rappelons en effet que des lycéens ont été consultés. Le Rapport fait état (page 7) des contributions des lycéens élus aux CAVL et au CNVL. Le ministère a également mis en ligne un questionnaire dont le Rapport nous apprend qu'il a recueilli 46000 réponses, ce qui est assez peu représentatif par rapport au nombre total de lycéens. Est-il par ailleurs utile de répéter qu'à l'instar des auditions, le Rapport ne fournit aucune synthèse de ces avis et réponses ? Mais il serait particulièrement choquant que les professeurs des lycées ne soient pas consultés lorsque leurs élèves le sont !
- 2/ Une consultation des professeurs exige du temps. Comme le rappelle à juste titre et à plusieurs reprises, notamment en conclusion, le Rapport, « *le changement ne se décrète pas* » et ne peut se réaliser progressivement que « *si les acteurs du système éducatif en acceptent les termes et le trouvent globalement légitime* ». Action & Démocratie considère qu'une réforme d'une telle ampleur sur un sujet d'une telle importance nécessite un délai suffisant de réflexion, de

discussion, de concertation en vue de rechercher d'abord un consensus sur les difficultés qu'on veut vraiment résoudre puis sur les solutions proposées.

- 3/ La concertation ne peut enfin se dérouler avec profit que dans un climat apaisé et en évitant tout amalgame entre la discussion sur une réforme du lycée et de l'examen et celle qui concerne l'orientation et l'accueil des bacheliers *actuels* dans l'enseignement supérieur. Action & Démocratie a approuvé le projet de loi relatif à l'orientation et la réussite des étudiants, et désapprouve la plupart des propositions contenues dans le Rapport de la mission Mathiot. En liant dans le temps ces deux réformes, le gouvernement prend la responsabilité de susciter une convergence des oppositions qui n'a pourtant pas lieu d'être. Ajoutons que le fait que la refonte du baccalauréat figure dans les promesses du candidat devenu Président de la République ne saurait justifier, bien au contraire, une réforme à la hussarde : l'organisation du lycée pour les décennies à venir se moque du calendrier politique et ne doit en aucune façon y être soumis. C'est pourquoi Action & Démocratie demande qu'une éventuelle réforme du lycée, sous réserve des amendements qu'une concertation digne de ce nom doit prendre en considération, soit mise en œuvre en seconde à partir de la rentrée 2019 et non de la rentrée 2018, calendrier que nous estimons plus conforme à l'intérêt général à tout point de vue.

2/ Sur les principes et objectifs

- La lettre de mission adressée à Pierre Mathiot met l'accent sur la refonte du baccalauréat et évoque les conséquences que celle-ci peut entraîner sur l'organisation du lycée. Nulle part il n'y est question d'inviter Pierre Mathiot à *repenser de fond en comble* ce dernier ! Nous ne pouvons accepter que la mission de réflexion sur le baccalauréat se transforme insidieusement en une mission de réflexion sur le lycée qui n'ose pas dire son nom afin de s'affranchir, comme rappelé ci-dessus, des règles élémentaires au bon examen d'une si importante question. Nous ne saurions apporter notre caution à un tel tour de passe-passe et exigeons l'ouverture d'une véritable concertation sur le lycée car nous estimons avoir été trompés, comme toutes les organisations auditionnées, sur l'objet initial de la concertation.
- La réforme devait porter initialement sur l'organisation du baccalauréat, le Ministre ayant pour ainsi dire déjà formulée la conclusion à laquelle devait aboutir la mission : restreindre le nombre des épreuves terminales et faire une plus grande part au contrôle en cours de formation (CCF). Les raisons avancées à l'appui de cette réforme sont vagues et peu significatives : on évoque pêle-mêle le coût (tout en reconnaissant qu'il est modeste dans le budget de l'EN), les incidents qui se multiplient (comme s'il fallait modifier en profondeur l'examen sous prétexte de fuites de sujet !), la sempiternelle « reconquête » du mois de juin qui serait « sacrifié » à l'organisation de l'examen (à laquelle d'ailleurs on n'apporte toujours aucune solution, si tant est qu'il y en ait une autre en dehors de celle que nous avons nous-mêmes proposée et argumentée !), le bachotage (dont le Rapport n'est même pas capable de fournir une définition et une description correctes), et enfin, mais comme en catimini, le doute de plus en plus grand qui pèse sur la valeur certificative d'un diplôme accordé à près de 100% des candidats (si l'on tient compte de ceux qui l'obtiennent en deux ou trois ans). D'où l'on tire l'absurde conclusion qu'il faut « muscler » l'examen sans s'interroger sur l'état dans lequel on a mis l'enseignement lui-même, qui est bien la seule chose qu'il faille « muscler » en vérité !
- Nous contestons enfin l'approche revendiquée par le Rapport de « *partir du point d'arrivée, le baccalauréat, pour remonter vers l'amont, l'organisation générale du lycée* ». Cette démarche repose

sur un énorme contresens, qu'elle alimente par ailleurs tout au long des pages suivantes, en traitant le baccalauréat comme un *concours* alors qu'il s'agit d'un *examen*. Contrairement à ce que prétend Pierre Mathiot, l'enseignement donné en lycée n'est pas déterminé par la préparation de l'examen (sur le modèle de ce qui se fait en classe préparatoire par exemple) et ne doit pas l'être : on ne s'instruit pas dans le but d'obtenir un diplôme, on obtient ce diplôme dans la mesure où on le mérite, c'est-à-dire dans la mesure où cette instruction a été acquise. En faisant du baccalauréat une fin au lieu de le considérer comme un moyen, le Rapport Mathiot ne fait que reproduire l'erreur qu'il dénonce par ailleurs quand il évoque à la hâte le bachotage. La vraie question qui est ici éludée est celle de l'articulation entre les enseignements reçus et les sujets d'examen permettant de vérifier que ces enseignements ainsi que les compétences qu'ils développent, ont été effectivement acquis. Le Rapport, en dépit de la mention qu'il en fait (page 9) ne contient aucune réflexion sur ce point fondamental, qui ne relève absolument pas de l'organisation de l'examen mais bien de son contenu, et ce parce qu'il confond l'épreuve elle-même (« le type d'exercice ») avec le sujet de l'épreuve et les procédures d'évaluation.

- De même, le Rapport ne dit rien ou presque des véritables enjeux et des véritables difficultés qui constituent un scandale connu de tous, à savoir que les lycéens obtiennent de plus en plus facilement le baccalauréat *sans posséder vraiment les compétences qu'il est censé attester*, à commencer par la maîtrise de la langue française, reléguée par Pierre Mathiot à un « enjeu classique » jugé moins crucial que, par exemple, la formation à l'informatique et au numérique. C'est faire fi d'un fait fondamental et incontestable : la langue est l'instrument de la pensée et la condition de toute réflexion. Les connaissances qui sont acquises en dépit d'une maîtrise insuffisante de la langue sont forcément approximatives, au mieux mémorisées et rapidement oubliées, mais ne peuvent servir à forger le moindre jugement. Toutes les dispositions prises jusqu'à présent par les personnes en charge de l'institution, tant en termes d'organisation qu'en termes de fonctionnement, l'ont été sur la base d'un même déni et, incapables de poser clairement le problème, non seulement n'y apportent aucune solution mais le laissent pour cette raison s'aggraver. Les pédagogies dites innovantes, les évaluations par compétences, l'acceptation dans la classe supérieure d'élèves ne maîtrisant pas suffisamment les bases, tout ceci entretient une situation de plus en plus désastreuse à laquelle on refuse de mettre fin en se contentant de faire reposer sur la suite, à savoir le niveau supérieur, le traitement des difficultés qu'on n'a pas voulu sérieusement considérer auparavant. C'est pourquoi, n'étant pas hostile à une réforme du baccalauréat qui corrigerait certaines aberrations introduites par de précédentes réformes (tel que l'écart excessif entre les coefficients des épreuves), et n'étant pas non plus hostile à une réforme du lycée (afin de corriger les effets pervers de l'organisation par séries, pointés à très juste titre par le Rapport), Action & Démocratie considère qu'une réflexion qui ne s'intéresse qu'à l'organisation des études et élude leur contenu n'apportera aucune solution aux difficultés réelles et, partant, les laissera s'aggraver encore un peu. Ajoutons que les élèves qui seront concernés par la nouvelle organisation préconisée dans ce Rapport sont actuellement scolarisés au collège, où ils subissent de plein fouet une réforme qui a fait l'unanimité contre elle et qui n'a pas été suffisamment amendée par les modifications ponctuelles et marginales mises en œuvre à la rentrée 2017. Si donc une réforme était urgente et prioritaire, c'était bien celle du collège, voire celle de l'enseignement primaire tant il est évident que les difficultés qui n'ont pas été complètement traitées au début entraînent forcément et indéfiniment d'autres innombrables, auxquelles il est parfaitement illusoire de vouloir remédier alors.

3/ Sur le baccalauréat

- Action & Démocratie désapprouve la réduction drastique du nombre d'épreuves finales, non seulement parce qu'elle ôte toute sa valeur au baccalauréat contrairement à ce qu'on prétend, mais aussi parce qu'elle ne résout aucune des difficultés qu'elle prétend résoudre, à commencer par la lourdeur de l'organisation. En effet, pour compenser la diminution du nombre d'épreuves finales, le Rapport préconise que nombre d'entre elles fassent l'objet d'évaluations en cours de formation, ce qui ne peut qu'entraîner une désorganisation complète de l'année scolaire de terminale. Une diminution du nombre d'épreuves peut être envisagée, pas une réduction en peau de chagrin.
- Concernant le contrôle en cours de formation, le Rapport reconnaît la nécessité de veiller à l'anonymat et à l'égalité républicaine. Cela conduit à retenir comme seule modalité acceptable l'organisation d'épreuves ponctuelles anonymes et évaluées par d'autres professeurs que ceux de l'établissement. En d'autres termes, cela revient à anticiper certaines épreuves qui étaient jusqu'à présent et comme il se doit placées en fin d'année. Cette proposition ne présente donc aucun intérêt. Elle aura en revanche des effets désastreux sur la concentration des élèves qui seront légitimement obnubilés par la préparation à ces épreuves en cours d'année au détriment de l'étude des autres disciplines. On prétend éviter le bachotage, et on se prépare à le généraliser !
- La réduction de l'écart entre les coefficients affectés aux différentes épreuves est en revanche une mesure qui va dans le bon sens et que nous approuvons, de même que la prise en compte de la totalité de la note pour les options, et non comme actuellement les points supérieurs à 10/20.
- La suppression des épreuves de second groupe dites « de rattrapage » et son remplacement par l'examen du livret est discutable. L'argument avancé (90% de reçus) reflète une ignorance de la façon dont se déroulent les travaux des jurys. Ces épreuves sont aussi sérieuses que celles du premier groupe, et il arrive que des candidats y échouent en dépit d'un livret favorable, comme il arrive que des candidats y réussissent malgré un « mauvais » livret. Nous refusons qu'on mette sur le même plan l'examen d'un livret scolaire et le fait de passer une épreuve. En revanche, nous estimons utile de réfléchir à la manière de mieux prendre en compte le livret scolaire dans l'attribution du diplôme, ce qui implique aussi de mener une réflexion sur son contenu et notamment sur l'harmonisation des avis entre les établissements.
- L'une des principales mesures préconisée par le Rapport consiste en une nouvelle épreuve orale à l'appui de laquelle on est allé exhumer une citation de Jean Zay qui semble être un argument d'autorité mais ne nous convainc pas. Nous avons déjà souligné l'importance de la maîtrise de la langue française et l'on ne répétera jamais assez que son acquisition repose sur la lecture et sur l'écriture. Il ne faut pas confondre en effet la langue en tant qu'instrument de réflexion avec la langue en tant que moyen de communication. A une époque où, en raison de la prolifération des écrans, les jeunes gens ont de plus en plus de difficultés à lire et comprendre des textes imprimés d'une longueur significative, déplorer que l'oral soit relégué dans l'évaluation des compétences acquises à l'école ne nous paraît pas constituer une priorité, encore moins au point d'en faire la promotion par des

majuscules (Grand Oral) et lui affecter un poids supérieur à d'autres épreuves dans l'évaluation. Cela dit, l'idée qui inspire cette proposition mérite réflexion. Nous disons qu'elle mérite réflexion pour exprimer le fait que nous ne sommes pas hostiles à l'introduction d'une telle épreuve, qui va considérablement alourdir l'organisation de l'examen par ailleurs, mais nous ne pouvons nous prononcer sur une proposition qui est aussi vague et indéterminée dans son contenu, dans ses modalités de passage, dans ses modalités d'évaluation également. Nous attendons donc qu'un Rapport plus précis nous soit remis sur ce sujet, et auquel nous acceptons de contribuer.

- ► Action & Démocratie rappelle enfin, concernant le baccalauréat, les propositions qui ont été transmises à la mission Mathiot et qui constituent selon nous de vraies réponses à de vraies difficultés. 1/ Nous affirmons que l'examen, qui n'est pas un concours, fait partie de la formation et ne doit pas être conçu comme un objectif mais une étape de celle-ci. A ce titre, les élèves de seconde, comme ceux de première et de terminale, doivent être mis en situation d'examen en fin d'année scolaire. 2/ Nous estimons que le baccalauréat doit vérifier l'acquisition des enseignements délivrés dans le second degré et qu'à ce titre il est bien un diplôme de fin de cycle tout en ayant la valeur d'un diplôme universitaire : c'est donc en vue de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur qu'on doit chercher à l'obtenir. Mais rien n'empêche de concevoir un autre diplôme, accessible à tous les élèves qui le souhaitent (qu'ils soient dans la voie professionnelle, la voie technologique ou la voie générale) dont la finalité soit distincte de celle du baccalauréat, comme rien n'empêche d'obtenir *l'un et l'autre*. Car c'est de la confusion des fins que proviennent en grande partie les difficultés liées à un baccalauréat que tous veulent obtenir sans savoir vraiment pourquoi ni avoir forcément le goût ou la volonté de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. 3/ Nous considérons, conformément à l'expérience quotidienne et l'expertise précieuse de tous nos collègues, que des enseignements ne sont formateurs que s'ils bénéficient d'un horaire suffisant, le saupoudrage actuel n'étant pas satisfaisant. C'est pourquoi nous proposons une réorganisation des apprentissages fondée sur la prise en compte de l'ordre et de la progression que présupposent intrinsèquement les connaissances, en lieu et place de la gabegie actuelle où l'on traite prématurément, sous couvert d'interdisciplinarité et de sensibilisation aux enjeux du monde contemporains, des questions complexes auprès de jeunes gens insuffisamment instruits, tout en retardant de façon préjudiciable les apprentissages fondamentaux. 4/ Nous préconisons un examen étalé sur les trois années du lycée en conditionnant la présentation aux épreuves finales au succès aux épreuves initiales, seul moyen pour rendre crédibles les résultats aux évaluations dites anticipées, tant il nous paraît contraire au bon sens le plus élémentaire que des candidats puissent se présenter aux unes sans avoir satisfait aux exigences impliquées par les autres. Concrètement, cela se traduit par un baccalauréat en deux ou trois temps : des épreuves passées en fin de seconde, des épreuves passées en fin de première et des épreuves terminales, le diplôme pouvant être lui-même obtenu en tout ou partie seulement à l'issue de chacune de ces étapes.

4/ Sur l'organisation du lycée

- Nous approuvons l'utilité d'une réflexion sur l'organisation générale des études au lycée, à condition d'une part de lui donner le temps nécessaire et d'autre part de la traiter comme un sujet à part entière, ce qui suppose qu'on identifie préalablement les difficultés et dysfonctionnements qu'on veut résoudre en proposant une nouvelle organisation.

- Parmi eux, les effets pervers et délétères de l'organisation des études par séries distinctes tels qu'ils sont décrits par le Rapport nous paraissent en effet les plus préoccupants, et nous approuvons totalement l'analyse qui en est faite aux pages 33 et 34, qui est sans doute l'aspect de ce Rapport le plus consensuel en même temps que le plus pertinent.

- Hélas, nous constatons que les solutions proposées conduisent à reproduire les maux auxquels on cherche un remède, et à appauvrir considérablement la formation générale des lycéens en la soumettant prématurément et arbitrairement à l'organisation des enseignements qui caractérise l'enseignement supérieur. Loin d'abandonner la logique des séries et de la spécialisation prématurée ou de l'orientation subie, le Rapport la renforce tout en ménageant la possibilité d'un « droit à l'erreur » qui semble n'être qu'une concession, alors que l'âge et la maturité des lycéens devraient au contraire conduire à retarder le choix entre les spécialités et à conserver aux études secondaires, autant que possible et le plus longtemps possible, un caractère général et polymathique. Cela suppose de répartir intelligemment les apprentissages dans toute la durée du cycle, au lieu de vouloir ménager la chèvre et le chou en maintenant un « tronc commun » réduit à la portion congrue et mettant en concurrence les disciplines entre elles à moins de leur accorder, pour l'éviter, un volume horaire identique mais de ce fait dérisoire. Nous préconisons une approche différente : toutes les disciplines doivent également concourir à l'acquisition d'une culture générale commune à tous les élèves. Nous récusons le concept de « culture commune », qui est en réalité une culture du pauvre, une « culture » réduite aux plus petits dénominateurs communs, dispensée par des professeurs polyvalents se contentant de survoler leur sujet dans le cadre d'horaires insignifiants. Qu'on apprenne une chose après l'autre, et qu'on l'apprenne bien en s'y consacrant vraiment grâce à un horaire suffisant, tel est le principe, conforme à la nature des choses, qui doit guider la réflexion sur l'organisation des enseignements. Nous sommes donc d'accord pour organiser ces derniers en semestres à deux conditions : que l'approfondissement soit réel et doté de l'horaire approprié (comme cela se pratique par exemple en Finlande) ; que l'organisation semestrielle des enseignements n'ait aucune incidence sur la définition annuelle du service des enseignants : il suffit pour cela que les enseignements soient correctement répartis en semestre, avec un horaire concentré, au lieu de l'être sur l'année scolaire, avec un horaire dispersé. Nous déplorons donc que le Rapport n'explore pas avec suite ces pistes et se contente finalement de vagues allusions propres à alimenter les craintes légitimes de chacun et impropres à résoudre les moindres difficultés tant que l'on s'obstinera à distinguer à tort entre une soi-disant « culture commune » et une soi-disant « spécialisation ».

- Nous dénonçons l'escroquerie que le Rapport nomme « Unité d'accompagnement », laquelle n'est constituée que d' *heures de rien* dont il serait temps qu'on débarrasse les emplois du temps des lycéens. Seules les heures d'enseignement sont utiles et formatrices, et il faut être ignorant ou de mauvaise foi pour imaginer que les heures d'enseignement consistent en des cours magistraux sur le modèle des « conférences » faites devant un public de cent personnes, comme c'est parfois le cas dans l'enseignement supérieur ! Tout professeur du second degré concilie, dans l'horaire qui lui est octroyé, l'enseignement magistral (la leçon), les exercices et l'accompagnement personnalisé : il serait grand temps de cesser d'ignorer la réalité au nom de représentations nourries par l'imagination de ceux qui parlent d'autant plus facilement de la classe qu'ils ne la font pas ! Les professeurs ne

réclament pas des *heures de rien* qui plus est « sanctuarisées », qu'on les appelle « vie de classe », « accompagnement », « travail en groupe » ou comme on voudra ; ils réclament pour chaque discipline des heures suffisantes et des classes aux effectifs décents afin que, dans ce cadre *qui est le seul qui soit propice au travail scolaire*, ils puissent varier les approches et adapter les exercices en ne laissant aucun de leurs élèves sur la touche. C'est le bon sens même, et nous déplorons que les réformateurs de tout bord y tournent systématiquement le dos. En tout état de cause, nous sommes résolument opposés à l'instauration d'une « Unité d'accompagnement » confisquant à son profit deux à trois heures « sanctuarisées » sur la DHG et dont le seul résultat notable sera de priver les enseignements disciplinaires, seuls utiles et formateurs s'ils sont dispensés dans de bonnes conditions, de ces heures.

- Nous dénonçons également la prétendue « autonomie » dont le Rapport fait l'éloge et qu'il veut développer en confiant aux acteurs, y compris les parents et les élèves, une responsabilité dans la détermination des enseignements et des méthodes. Nous sommes certes favorables à une certaine souplesse qui, dans un cadre non dérogoratoire, national et homogène sur tout le territoire de la République, offre à chaque élève les mêmes formations affectées du même volume horaire, et dote par ailleurs chaque établissement, en sus de ces heures « réglementaires » et fléchées, d'une enveloppe d'heures non fléchées à la disposition des équipes pour mener tel ou tel projet, pourvu que cela reste à leur initiative et soit spontané, tant on sait qu'en la matière l'obligation gâche tout. C'est pourquoi le périmètre de « l'autonomie » des établissements doit être plus rigoureusement défini qu'il ne l'est dans ce Rapport ainsi que de manière générale dans tous les textes en vigueur. Nous demandons tout d'abord que le principe de la liberté pédagogique du professeur prévale sur celui de l'autonomie de l'établissement, et en conséquence que soit supprimé le conseil pédagogique, dont le Rapport Mathiot reconnaît que le fonctionnement n'est pas satisfaisant, bien qu'il se propose contradictoirement de le renforcer et d'en aggraver les dysfonctionnements en en faisant une redondance du conseil d'administration. Nous sommes résolument déterminés à défendre le principe de la séparation absolue entre ce qui relève de la pédagogie, dont les cadres que sont les professeurs doivent rester entièrement les maîtres conformément à la formation qu'ils ont reçue et aux titres qui sont les leurs, et ce qui relève de l'administration de l'établissement et de la vie quotidienne qui s'y déroule, dont on admet sans difficulté que tous les acteurs directs ou indirects, les « usagers », puissent y prendre toute leur part. Il est en revanche inacceptable que l'organisation pédagogique soit d'une manière ou d'une autre soumise à l'appréciation desdits « usagers » : il y va à la fois de la crédibilité de l'institution et de sa raison d'être ; il est temps que celle-ci affirme clairement et assume qu'un lycée n'est pas une garderie ni un « lieu de vie » mais un *lieu d'études* au sein duquel tout doit être pensé d'après cette fin, à l'exclusion de toute autre.

- C'est pourquoi nous n'approuvons pas non plus cette obsession qui traverse le Rapport pour l'orientation et le devenir du lycéen dans le supérieur. La question de l'orientation est importante et légitime, mais à force de mettre l'accent dessus, elle finit par occulter celle de la formation, comme si l'on mettait la charrue avant les bœufs. Nous approuvons la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et le rôle qu'elle donne au conseil de classe, et donc aux équipes pédagogiques, pour veiller à la cohérence des parcours de nos élèves. Et, plutôt que de « sanctuariser » des heures qui seront la plupart du temps mal employées, au détriment des enseignements disciplinaires, nous préconisons que, sur une durée définie et en accord avec les établissements d'enseignement supérieur, tous les

lycéens puissent assister à des cours et se faire ainsi une idée de ce dont il s'agit, idée qui sera infiniment plus utile que les multiples brochures et salons sous lesquels ils croulent.

► En conclusion, Action & Démocratie porte un jugement nuancé mais sévère sur le Rapport de la mission Mathiot et les propositions qu'il contient. La plupart d'entre elles éludent les vraies difficultés et auraient pour conséquence, si elles étaient suivies, de les aggraver. L'organisation du baccalauréat, loin d'être allégée, est alourdie, sans que les causes qui conduisent à mettre en doute sa valeur certificative ne soient convenablement traitées ni même correctement évoquées. Quant à l'organisation du lycée qui y est préconisée, elle est surtout une désorganisation et conduit à un affaiblissement supplémentaire de la seule chose qui fait encore tenir debout cette institution et qui l'empêche de s'effondrer complètement, à savoir l'enseignement disciplinaire dispensé par des professeurs hautement qualifiés, à qui l'on donne des conditions convenables sans les soumettre aux lubies des uns ou des autres.

Pour toutes ces raisons, Action & Démocratie demande un moratoire sur ce projet de réforme et la reprise de la réflexion sur de bonnes bases, à commencer par la prise en compte de la parole des acteurs du terrain, si constamment confisquée par des personnalités qui font passer leur opinion pour une expertise contre toute une profession, laquelle est décidée à ne plus subir un tel traitement.